

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DURHAM-SUD
MRC DRUMMONDVILLE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Durham-Sud, tenue le 3 mars 2025, à 19h, à la salle des loisirs sise au 130 rue Principale.

Sont présents :

Monsieur le conseiller Hilarius Peter
Monsieur le conseiller Patrice Godin
Monsieur le conseiller Bernard Martel
Madame le conseillère Ginette Laliberté
Monsieur le conseiller Yvan Courchesne
Madame la conseillère Karine Trahan

Tous formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Sylvie Laval.

Est également présent, monsieur Dominic Alexandre, directeur général intérimaire et greffier-trésorier.

2025-03-64 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame Karine Trahan

Et résolu unanimement d'ouvrir cette séance à 19h01.

Adoptée

2025-02-65 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Adoption – procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2025.

4. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

4.1 Approbation des comptes à payer mois de février 2025

4.2 Taxation municipale – révision du compte de taxes

4.3 Approbation – Embauche d'un Directeur général et greffier-trésorier intérimaire

4.4 Signature des effets bancaires et documents légaux Caisse Desjardins du Val-St François

4.5 Postes Canada – Autorisation générale

4.6 Autorisation – Reddition de comptes pour la subvention PAVL PPA CE

4.7 Nomination au poste de directeur du Service Incendie de Durham-Sud/Lefebvre

4.8 Nomination au poste de directeur adjoint du Service Incendie de Durham-Sud/Lefebvre

4.9 Nomination au poste de lieutenant du Service Incendie de Durham-Sud/Lefebvre

4.10 Adoption – Règlement no 321 sur la gestion contractuelle

4.11 Autorisation de paiement Contribution Réseau Biblio

4.12 Contribution feuillet paroissial Paroisse Sacré-Cœur-de-Jésus

4.13 Autorisation du publipostage Le Tisserand

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1 Information – Rapport du directeur service incendie intérim du mois de février 2025.

5.2 Autorisation d'achat Tome V – signalisation routière volumes 1, 2 et 3 MTMD

5.3 Autorisation d'achat d'un défibrillateur pour la salle des loisirs

6. TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE

6.1 Rapport du responsable des travaux publics et de voirie du mois de février 2025

6.2 Autorisation travaux de déblaiement de la neige sur certains chemins

6.3 Mandater EXP afin de proposer des scénarios pour la réfection du chemin Beaudoin Nord

7. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

8. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

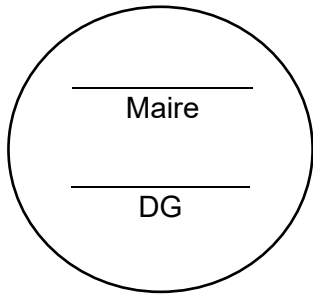
8.1 Congrès COMBEQ – Autorisation d'inscription

8.2 Adoption du règlement no 303

8.3 2^{ième} dépôt du règlement no 304

8.4 Adoption du règlement no 305

8.5 Adoption du règlement no 307



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DURHAM-SUD
MRC DRUMMONDVILLE**

9. LOISIRS ET CULTURE

- 9.1 Nomination représentants officiels au réseau Biblio
- 9.2 Demande de gratuité Loisirs Durham-Sud

10. COMMUNICATIONS DIVERSES

11. RAPPORT DES REPRÉSENTANTS

12. VARIA

- 12.1 Résolution concernant la 37^e édition de la Semaine québécoise de la déficience intellectuelle
- 12.2 Lettre d'appui Autisme Centre-du-Québec

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Patrice Godin
Et résolu,

Que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé.

Adoptée

2025-03-66 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Adoption du procès-verbal du 3 février 2025.

Tous les membres du Conseil déclarent avoir lu le procès-verbal de la
Séance ordinaire du 3 février 2025

Il est proposé par madame Karine Trahan et résolu,

Que le procès-verbal du mois de février 2025 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

2025-03-67 4. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

4.1 Approbation des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Bernard Martel et résolu

D'adopter la liste des comptes du mois de février 2025 et remise aux membres du Conseil municipal :

Comptes du mois de février 2025 à payer :	49 785.36 \$
Comptes du mois de février 2025 payés :	11 554.47 \$

Total des dépenses de février 2025 :	61 339.83 \$
---	---------------------

Adoptée

2025-03-68 4.2 Taxation municipale – révision du compte de taxes

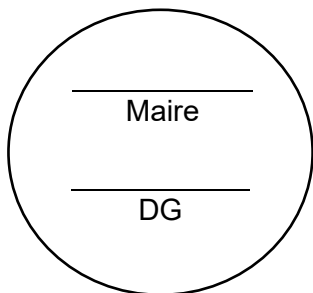
Attendu que la seule taxe utilisée pour les dépenses opérationnelles de la Municipalité est la taxe foncière;

Attendu que les taxes pour les frais de service de la Sûreté du Québec, déchets, 911 etc., sont facturées selon le coût exact de ces services;

Attendu que nous avons décelé des erreurs dans le calcul de certains frais de service;

Attendu que la répartition du coût des services doit être répartie sur la valeur foncière;

Il est proposé par monsieur Bernard Martel
De procéder à la révision et la production de nouveaux comptes de taxes;
D'ajuster les dates de paiement en conséquence
D'inclure une feuille explicative avec le nouveau compte de taxe



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DURHAM-SUD
MRC DRUMMONDVILLE**

Adoptée

2025-03-69 4.3 Approbation – Embauche d’un Directeur général et greffier-trésorier intérimaire

Considérant la nécessité absolue d’une direction générale afin de gérer la municipalité,

Considérant que Caroline Dubois occupe le poste de technicienne comptable et que celui-ci est un poste à temps plein et que le volume de travail est élevé au premier trimestre,

Il est proposé par madame Ginette Laliberté
Et résolu,

Que le Conseil, nomme Dominic Alexandre comme directeur général et greffier-trésorier intérimaire, en vigueur à partir du 17 février 2025 et selon les termes convenus entre les parties,

Que le Conseil procède à l’affichage du poste de directeur général et greffier-trésorier afin de se donner le temps de procéder à l’embauche au poste de direction générale.

Adoptée

2025-03-70 4.4 Signature des effets bancaires et documents légaux Caisse Desjardins du Val-St François

Attendu que M Dominic Alexandre occupe le poste de Directeur général et greffier-trésorier intérimaire,

Il est proposé par monsieur Yvan Courchesne
Et résolu

Que Madame Sylvie Laval, mairesse et Dominic Alexandre, directeur général greffier-trésorier intérimaire, soient autorisées, pour et au nom de la Municipalité de Durham-Sud, à souscrire une ou des parts sociales à la Caisse Desjardins du Val-St-François, à y ouvrir un ou des comptes de dépôts, à souscrire, tirer, accepter ou endosser tous billets à ordre, lettres de change, chèques, ordres pour paiement d'argent, à renoncer à la présentation, à la demande de paiement, au protêt et à l'avis de protêt de ces valeurs, à fixer et à déterminer tout montant dû à la Caisse ou par elle, à déposer et recevoir toutes valeurs mobilières et généralement à conclure avec elle toute affaire ou opération jugée utile.

Que Madame Caroline Dubois soit autorisée au dossier.

Que les mêmes officiers ou chacun d'eux séparément soient autorisés à recevoir de la Caisse les ordres de paiement et chèques payés ou autres effets portés au débit dudit compte et certifier et accepter tout relevé de compte s'y rapportant.

Qu'en l'absence de l'un de ces officiers, Hilarius Peter, pro-maire, bénéficie des mêmes droits, obligations et privilèges, pour et au nom de la Municipalité.

Que la présente résolution soit valide auprès de la Caisse populaire Desjardins du Val St François.

Que la Municipalité de Durham-Sud soit autorisée à transmettre la présente résolution aux institutions financières ou organismes offrant des services financiers à la Municipalité.

Que la présente résolution soit effective à partir du 17 février 2025

Adoptée

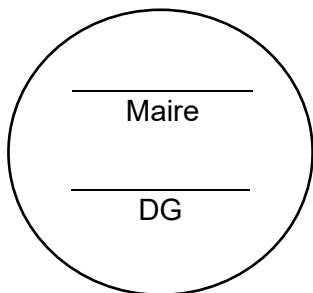
2025-03-71 4.5 Postes Canada – Autorisation générale

Attendu que M Dominic Alexandre occupe le poste de Directeur général et greffier-trésorier intérimaire,

Il est proposé par monsieur Hilarius Peter
Et résolu

Que Dominic Alexandre soit désormais autorisé, en remplacement de Caroline Dubois, à effectuer le ramassage de colis et l’envoi de lettres enregistrées ou toute autre transaction.

Édith Samson a également les mêmes autorisations, c’est-à-dire, le ramassage de colis et l’envoi de lettres enregistrées ou toute autre transaction.



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DURHAM-SUD
MRC DRUMMONDVILLE**

Adoptée

2025-03-72 4.6 Autorisation – Reddition de comptes pour la subvention PAVL-PPA-CE

Considérant que nous avons déposé une demande de subvention au Programme d'Aide à la Voirie Local (PAVL) au volet Projets Particuliers d'Amélioration (PPA) par Circonscription Électorale (CE) et que cette aide vise l'entretien des chemins de la Municipalité,

Il est proposé par madame Karine Trahan
Et résolu

Que la reddition de comptes soit envoyée au plus tard le 31 mars 2025.

Que le Directeur général et greffier-trésorier par intérim soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité tout document nécessaire à la bonne marche de la reddition de compte.

Adoptée

2025-03-73 4.7 Nomination au poste de directeur du Service Incendie de Durham-Sud/Lefebvre

Considérant le départ de monsieur Félix Courchesne

Il est proposé par madame Ginette Laliberté
Et résolu

De nommer monsieur Frédéric Manseau au poste de directeur du service des incendies de Durham Sud/Lefebvre

Adoptée

2025-03-74 4.8 Nomination au poste de directeur adjoint du Service Incendie de Durham-Sud/Lefebvre

Il est proposé par monsieur Hilarius Peter
Et résolu

De nommer monsieur Robin Cardin au poste de directeur adjoint du service des incendies de Durham Sud/Lefebvre

Adoptée

2025-03-75 4.9 Nomination au poste de lieutenant du Service Incendie de Durham-Sud/Lefebvre

Considérant le poste de lieutenant laissé vacant par la nomination de monsieur Frédéric Manseau à la direction du Service Incendie de Durham/Lefebvre;

Il est proposé par monsieur Yvan Courchesne
Et résolu

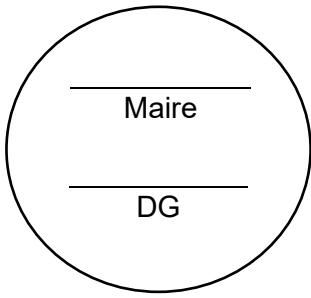
De nommer monsieur Éric Lessard au poste de lieutenant du service des incendies de Durham Sud/Lefebvre

Adoptée

2025-03-76 4.10 Adoption – Règlement no 321 sur la gestion contractuelle

ATTENDU QUE le Règlement 293 sur la gestion contractuelle a été adopté le 8 juillet 2022 par la Municipalité de Durham-Sud, conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec (« C.M. »);

ATTENDU QUE la Loi modifiant la *Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives* (L.Q. 2023, chapitre 33), sanctionnée le 8 décembre 2023 (projet



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DURHAM-SUD
MRC DRUMMONDVILLE**

de loi 39), de même que la *Loi édictant la Loi visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal* (L.Q. 2024, chapitre 24), sanctionnée le 6 juin 2024 (projet de loi 57), modifient certaines dispositions du C.M. relativement à certaines mesures qui peuvent être adoptées par les Municipalité dans leur règlement de gestion contractuelle;

ATTENDU QU'

il est nécessaire de modifier le présent Règlement de gestion contractuelle pour ajouter les dispositions rendues obligatoires par ces lois et pour y ajouter des mesures facultatives en matière d'octroi de certains contrats à un fonctionnaire ou un membre du conseil de la Municipalité lorsque les conditions applicables sont rencontrées ;

CONSÉQUEMMENT,

Il est proposé par madame Karine Trahan
Et résolu

D'adopter le règlement 321 sur la gestion contractuelle.

Adoptée

2025-03-77 4.11 Autorisation de paiement Contribution Réseau Biblio

Considérant que la contribution de 2025 est à payer;

Il est proposé par madame Karine Trahan
Et résolu

De payer la contribution au réseau Biblio au montant de 8847.49 \$ taxes comprises.

Adoptée

2025-03-78 4.12 Contribution feuillet paroissial de la paroisse Sacré-Cœur-de-Jésus

Attendu que la Municipalité paie une publicité qui est publiée dans le feuillet paroissial à chaque année;

Attendu que le soutien à l'église locale est important;

Il est proposé par monsieur Yvan Courchesne
Et résolu

De payer la contribution au feuillet paroissial au montant de 90\$ pour l'année.

Adoptée

2025-03-79 4.13 Autorisation du publipostage Le Tisserand

Considérant que la Municipalité peut compter sur des bénévoles pour rédiger le journal Le Tisserand;

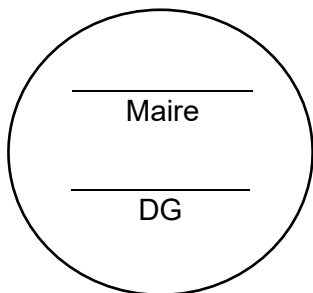
Considérant l'importance du journal Le Tisserand pour informer les citoyennes/citoyens de Durham-Sud;

Il est proposé par madame Karine Trahan
Et résolu

Que la Municipalité assume les coûts de publipostage du journal Le Tisserand.

Adoptée

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DURHAM-SUD
MRC DRUMMONDVILLE**

2025-03-80 5.1 Rapport du directeur service incendie du mois de février 2025

Le directeur général et greffier-trésorier intérimaire dépose devant le Conseil le rapport du directeur du service incendie intérim du mois de février 2025.

Le Conseil en a été informé.

2025-03-81 5.2 Autorisation d'achat Tome V – signalisation routière volume 1, 2 et 3 MTMD

Considérant le besoin d'utiliser de la signalisation spécifique lors de travaux au sein de la municipalité;

Considérant qu'il est essentiel de suivre la réglementation en matière de sécurité routière;

Considérant que nous n'avons pas cette documentation et qu'il est utile et nécessaire de l'avoir;

Il est proposé par monsieur Hilarius Peter
Et résolu

D'acheter un exemplaire du Tome V – Signalisation routière Vol. 1, 2, 3 au montant de 143.72 \$ ttc

Adoptée

2025-03-82 5.3 Autorisation d'achat d'un défibrillateur pour la municipalité

Considérant le fait d'utiliser un défibrillateur peut aider à secourir une personne;

Considérant qu'il est nécessaire, pour une municipalité, de posséder un tel équipement;

Considérant que l'utilisation d'un défibrillateur cardiaque fait partie des éléments enseignés en cours de secourisme;

Il est proposé par monsieur Patrice Godin
Et résolu

D'acheter un défibrillateur au montant de 1776.31 \$ ttc afin qu'il soit installé dans un espace à déterminer par le conseil.

Adoptée

6. TRAVAUX PUBLICS

2025-03-83 6.1 Rapport du responsable des travaux publics du mois de février 2025

Le directeur général et greffier-trésorier intérimaire dépose devant le Conseil le rapport du responsable des travaux publics du mois de février 2025.

Le Conseil en a été informé.

2025-03-84 6.2 Autorisation de travaux de déblaiement de la neige sur certains chemins

Considérant que nous devons assurer la sécurité des usagers de la route;

Considérant que, en raison des grandes quantités de neige reçues, certains chemins n'ont qu'une seule voie de disponible;

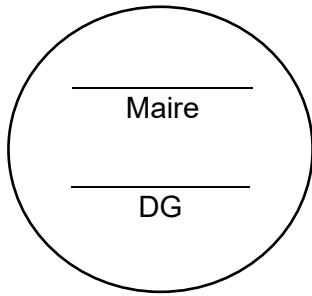
Considérant la hauteur des remblais de neige de chaque côté de la route favorise la création de hautes lames de neige;

Considérant la visibilité réduite en raison de la hauteur des remblais de neige de chaque côté des chemins;

Il est proposé par monsieur Hilarius Peter
Et résolu

De faire enlever la neige des chemins à l'aide d'une niveleuse pour libérer les deux voies de circulation et réduire les remblais afin d'améliorer la visibilité par l'utilisation d'une pelle mécanique.

Adoptée



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DURHAM-SUD
MRC DRUMMONDVILLE**

2025-03-85 6.3 Mandat à EXP afin d'explorer et proposer les différentes options pour la réfection du chemin Beaudoin Nord

Considérant que le chemin Beaudoin nord est en mauvais état;

Considérant que les scénarios, proposés en 2022, doivent être révisés en raison de l'inflation et les besoins d'analyses supplémentaires obligatoires;

Il est proposé par monsieur Patrice Godin
Et résolu

De mandater la firme EXP afin de faire une mise à jour des scénarios de réfection du chemin Beaudoin Nord. Et, si possible, nous proposer de nouvelles options.

Adoptée

7. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

8. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

2025-03- 86 8.1 Congrès Combeq (Corporation des officiers municipaux en bâtiment et environnement du Québec) – Autorisation d'inscription

Attendu que le Congrès Combeq est le congrès annuel dédié aux Inspecteurs/inspectrices;

Attendu que ce Congrès permettra à notre inspectrice de se maintenir à jour;

Attendu que les frais seront divisés entre les municipalités concernées dans l'entente par le partage d'une ressource en inspection, soit Durham-Sud et Saint-Edmond-de-Grantham puisque Saint-Félix-de-Kingsey paye déjà l'inscription de leur inspectrice à temps plein;

Il est proposé par madame Karine Trahan
Et résolu

D'autoriser l'inspectrice en bâtiment et en environnement, Mme Hélène Ménard, à assister au congrès annuel de la COMBEQ au montant total de 1 760.94 \$ ventilé de la façon suivante :

Inscription au congrès :	775.00 \$ +tx
Hébergement :	540,63 \$ +tx
Déplacement :	179.30 \$
Stationnement :	60.00 \$ + tx (à confirmer)

De diviser ces frais entre les deux municipalités : Saint-Edmond-de-Grantham et Durham-Sud par l'entremise de l'entente en Inspection – Volet 4;

De rembourser ces frais sous présentation de preuves justificatives.

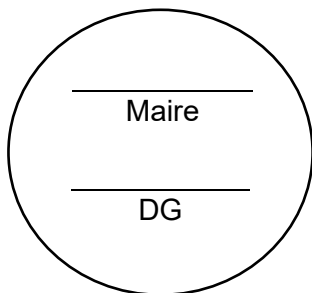
Adoptée

2025-03-87 8.2 Adoption du règlement no 303 modifiant le règlement de plan d'urbanisme no 266 afin d'ajuster la limite du périmètre d'urbanisation et de modifier les zones de réserve résidentielle

Attendu que conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une municipalité locale peut, par règlement, modifier son règlement de plan d'urbanisme;

Attendu qu'il est souhaitable d'ajuster la limite du périmètre d'urbanisation afin d'assurer la concordance à la modification MRC-945 du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Drummond;

Attendu qu'il est souhaitable de modifier les zones de réserves afin de permettre un développement résidentiel à court terme. Le tout tel que modifié par l'amendement MRC-945 du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Drummond;



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DURHAM-SUD
MRC DRUMMONDVILLE**

Attendu qu'il est souhaitable d'agrandir l'affectation urbaine aux dépens d'une partie de l'affectation rurale, pour tenir compte de l'ajustement de la limite du périmètre d'urbanisation;

Attendu l'avis de motion et l'adoption du projet donné le 3 février 2025;

Attendu l'assemblée de consultation qui s'est tenue le 3 mars 2025;

Attendu l'adoption du règlement le 3 mars 2025;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Hilarius Peter

Et résolu d'adopter le règlement 303 modifiant le règlement de plan d'urbanisme no 266.

Adoptée

2025-03-88 8.3 Deuxième dépôt du règlement numéro 304 modifiant le règlement de zonage numéro 267 afin d'assurer la concordance à une modification en parallèle du plan d'urbanisme et afin d'encadrer un nouveau développement résidentiel du règlement numéro 304

Attendu que conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une municipalité locale peut, par règlement, modifier son règlement de zonage;

Attendu qu'il est souhaitable d'apporter des modifications au plan de zonage et aux grilles des usages et normes d'implantation afin d'ajuster les limites des zones PR (réserve d'urbanisation) et afin de créer deux nouvelles zones H pour encadrer un nouveau développement résidentiel à venir;

Attendu qu'il est souhaitable d'apporter des modifications aux normes d'implantation applicables dans les deux nouvelles zones H, en complémentarité d'un règlement de PIIA qui encadrera également l'apparence des nouveaux bâtiments dans ces zones et les aménagements de terrain;

Attendu l'avis de motion et l'adoption du 1^{er} projet donné le 3 février 2025;

Attendu l'assemblée de consultation qui s'est tenue le 3 mars 2025;

Attendu l'adoption du 2^e projet sans changement le 3 mars 2025;

Attendu l'adoption du règlement le 3 mars 2025;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Yvan Courchesne

Et résolu d'adopter le règlement 304 modifiant le règlement de plan d'urbanisme no 267.

Adoptée

2025-03-89 8.4 Adoption du règlement no 305 modifiant le règlement sur les permis et certificats no 270 afin de modifier quelques éléments en lien avec un nouveau règlement de PIIA

Attendu que conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une municipalité locale peut, par règlement, modifier son règlement de permis et certificats;

Attendu qu'il est souhaitable d'ajouter un règlement dans la liste des règlements d'urbanisme administrés par le fonctionnaire désigné, car un nouveau règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) va être adopté et mis en vigueur;

Attendu qu'il est souhaitable d'augmenter le délai d'émission du permis de construire lorsque le permis est assujéti au règlement de PIIA, afin de laisser le temps au CCU de faire ses recommandations;

Attendu l'avis de motion et l'adoption du projet donné le 3 février 2025;

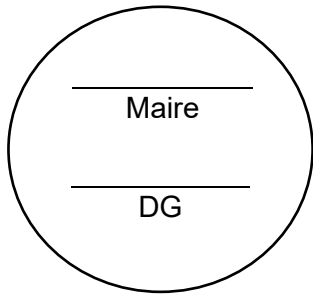
Attendu l'assemblée de consultation qui s'est tenue le 3 mars 2025;

Attendu l'adoption du règlement le 3 mars 2025;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Patrice Godin

Et résolu d'adopter le règlement 305 modifiant le règlement sur les permis et certificats no 270.



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DURHAM-SUD
MRC DRUMMONDVILLE**

Adoptée

2025-03-90 8.5 Adoption du règlement no 307 modifiant le règlement de lotissement no 268 afin de modifier les normes de rues en impasse ainsi que la profondeur minimale d'un lot partiellement desservi

Attendu que conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une municipalité locale peut, par règlement, modifier son règlement de lotissement;

Attendu qu'il est souhaitable de permettre d'augmenter la longueur d'une rue en impasse et de permettre des formes variées mais prédéfinies pour l'aménagement du cul-de-sac;

Attendu qu'il est souhaitable de réduire la profondeur minimale d'un lot partiellement desservi (aqueduc ou égout) afin de permettre une plus grande variété de forme de lot (la superficie minimale exigible est maintenue);

Attendu l'avis de motion et l'adoption du projet donnée le 3 février 2025;

Attendu l'assemblée de consultation qui s'est tenue le 3 mars 2025;

Attendu l'adoption du règlement le 3 mars 2025;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Hilarius Peter

Et résolu

D'adopter le règlement 307 modifiant le règlement de lotissement numéro 268.

Adoptée

9 LOISIRS ET CULTURE

2025-03-91 9.1 Nominations représentants officiels au réseau Biblio

Considérant qu'il est important que la Municipalité de Durham-Sud ait deux représentants officiels au réseau Biblio;

Considérant que l'on doit nommer une personne répondante et une personne à la coordination afin de pouvoir assister aux rencontres et à l'Assemblée Générale du réseau Biblio;

Il est proposé par madame Karine Trahan

Et résolu

De nommer madame Ginette Laliberté, conseillère, comme personne répondante, et monsieur Jacques Boyer à la coordination du réseau Biblio.

Adoptée

2025-03-92 9.2 Demande de gratuité – Loisirs Durham-Sud

Il est proposé par monsieur Yvan Courchesne

Et résolu

De permettre à l'organisme Loisirs Durham-Sud d'obtenir la salle des loisirs de la Municipalité gratuitement, lundi, le 10 mars 2025, pour une réunion de planification et vendredi, le 28 mars 2025 pour la tenue de son Assemblée Générale Annuelle.

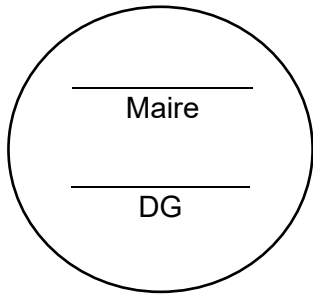
Adoptée

10. COMMUNICATIONS DIVERSES

11. RAPPORT DES REPRÉSENTANTS

12. VARIA

2025-03-93 12.1 Résolution concernant la 37^e édition de la semaine québécoise de la déficience intellectuelle



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DURHAM-SUD
MRC DRUMMONDVILLE**

Considérant qu'au Québec, de nombreux citoyens et citoyennes vivent avec une déficience intellectuelle les rendant susceptibles de rencontrer des obstacles dans la réalisation de leurs activités de tous les jours.

Considérant que notre municipalité a à cœur l'inclusion et la participation des personnes vivant avec une déficience intellectuelle dans toutes les sphères de notre communauté;

Considérant que la 37^e édition de la Semaine québécoise de la déficience intellectuelle vise à appeler l'ensemble de la population à faire preuve de solidarité envers les personnes vivant avec une déficience intellectuelle et leur famille

Considérant que les municipalités du Québec ainsi que les citoyennes et citoyens qui les composent peuvent poser des gestes en ce sens et favoriser l'établissement d'une société plus inclusive.

Il est proposé par madame Ginette Laliberté
Et résolu

De proclamer la semaine du 16 au 22 mars 2025, Semaine québécoise de la déficience intellectuelle et d'inviter la population à s'y impliquer.

Adoptée

2025-03-94 12.3 Lettre d'appui – Autisme Centre-du-Québec

Attendu que le 2 avril a été déclaré Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme par l'Assemblée générale des Nations Unies;

Attendu que le mois d'avril est déclaré comme étant le mois de l'autisme au Québec depuis 1984;

Attendu que les personnes autistes et leur famille doivent concilier avec plusieurs préjugés et jugements qui nuisent à leur inclusion;

Attendu qu'informer et sensibiliser la communauté aux caractéristiques de l'autisme ainsi qu'aux bons comportements à mettre en place pour accueillir, interagir et intervenir avec une personne vivant avec l'autisme;

Attendu que les deux-tiers des enfants âgés entre 5 et 17 ans recevra un diagnostic d'autisme;

Attendu que les citoyennes et citoyens, sont invités à mettre en œuvre un comportement favorisant l'inclusion des personnes autistes dans leur de milieu de vie;

Il est proposé par madame Karine Trahan
Et résolu

D'appuyer la démarche d'Autisme Centre-du-Québec dans sa lutte pour l'inclusion et la participation des personnes vivant avec un Trouble du Spectre de l'Autisme.

Adoptée

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

2025-03-95 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame Karine Trahan
Et résolu

De lever la séance ordinaire du conseil à 21h08